

## **Recommandations pour le traitement des atlas dans le Sudoc**

### **Synthèse des diverses remarques du groupe de travail 2009-2010**

Un atlas pouvant, selon son contenu, être considéré comme une monographie (Aa) ou un document cartographique (Ka), l'objectif de ce nouveau groupe de travail 2009 consiste à clarifier la distinction entre un atlas monographique et un atlas cartographique, afin d'établir des recommandations d'usage face aux différents cas de figure possibles, en s'appuyant sur des exemples concrets.

## **1. Des définitions qui laissent cours à diverses interprétations**

Les textes professionnels à disposition des catalogueurs pour cerner la question des atlas sont les suivants :

### **➤ Norme Z44-067 (sept 1991)**

Les atlas y figurent parmi la liste des documents dits cartographiques, mais le paragraphe suivant ne tranche pas vraiment la question : « Les atlas peuvent être traités comme des monographies ou comme des recueils de cartes. »

L'Annexe A précise quant à elle : « Atlas : un recueil ordonné de cartes conçu pour représenter un espace donné et exposer un ou plusieurs thèmes »

### **➤ Fiche technique dans le Guide méthodologique « catalogage des documents cartographiques dans le Sudoc », Groupe de travail de juin 2003, chap. II**

L'atlas y est défini comme suit : « Volume constitué de cartes, (...) accompagnées ou non d'un texte décrivant et commentant les cartes. Il peut être publié en un ou plusieurs volumes, ou par feuilles. Il peut former une publication distincte ou être publié en tant que matériel d'accompagnement. (...) ».

Puis : « Un document répondant à cette définition sera donc traité comme document cartographique (...). Dans le cas contraire, on emploiera une grille de monographie de texte ».

=> Lors de la 1<sup>ère</sup> réunion du groupe de travail le 10 novembre 2009, cette définition a été jugée peu claire, il a notamment été demandé une explication de ce qu'est « le cas contraire ».

Dans les deux textes cités, le choix entre le format monographie Aa et document cartographique Ka est laissé à l'interprétation de ces définitions par le catalogueur, et cette ambiguïté a généré des usages variés.

## **2. Usages variés et doublons**

Un problème d'interprétation de ces sources qui laissent un choix possible entre monographies et documents cartographiques, ainsi qu'une probable méconnaissance de la fiche technique de 2003, ont entraîné la création de très nombreux doublons Aa/Ka dans le Sudoc, posant un réel problème aux catalogueurs désireux de se localiser, à la fois pour des atlas récents mais aussi pour le rétrospectif.

La présence dans le Sudoc mais aussi dans le catalogue de la BnF de notices d'atlas en tant que « documents imprimés » (Aa) alors qu'incontestablement il s'agit de recueils constitués de cartes (qui devraient donc être en Ka) contribue à renforcer cette confusion.

D'où l'importance des exemples exposés dans le guide pratique ci-dessous, afin d'aider au mieux à choisir entre les formats Aa et Ka.

## **3. De l'utilité de traiter les atlas cartographiques dans des notices Ka**

Si le lecteur en quête de cartes d'une région bien précise utilise les options de recherche avancée et se sert du filtre par type de documents en cochant « cartes », il passera à côté de tous les atlas traités en monographies, et qui renferment peut-être la carte dont il a pourtant besoin. Par ailleurs, à l'heure où se développent les Systèmes d'information géographique (SIG), il devient indispensable que tout document de nature cartographique fasse l'objet d'une notice Ka, car cette dernière est la seule à contenir des données codées pour les coordonnées géographiques des zones représentées : ce sont ces données codées qui peuvent ensuite être récupérées à grande échelle par un autre système informatique afin de présenter l'information géographique de façon géoréférencée. Afin de ne pas empêcher l'innovation, il est important que tout document cartographique soit identifié par ses coordonnées, et seule une notice Ka le permet.

## **4. De la nécessité de recommandations pratiques**

Afin d'éviter à l'avenir au maximum la création de doublons, le groupe de travail rassemblé en 2009 a pensé qu'il serait utile de rappeler l'existence de la fiche technique de 2003, mais également de la rendre plus claire en développant définitions et exemples concrets. L'objectif de ce travail n'est donc pas d'obtenir la définition parfaite et irréfutable de l'atlas, mais de se mettre d'accord sur un mode d'emploi pour le Sudoc, afin d'homogénéiser les usages grâce à des recommandations pratiques à diffuser largement.